

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [xmonette-swlaurlersb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5a0c1f6ae5eb1110b7a9343b>

Date d'obtention : 2025-12-03 04:41:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Intervenir auprès de toutes les personnes impliquées
- Suivre le protocoles Sextokit et déterminer si le geste était malveillant ou impulsif.
- Confisquer les appareils électroniques
- communiquer avec la police ou suivre les procédures de l'école

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Procéder avec le Sextokit et suivre le protocole Sexto.
- Ne j'amaï visionner les images ou les vidéos.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confiscation de l'appareil électronique afin d'assurer la sécurité et de contenir la situation le plus rapidement possible